

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE866

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

**ARTICLE 3**

Au début de la première phrase de l'alinéa 81, substituer aux mots :

« ou plusieurs contrats »,

les mots :

« contrat ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision visant à éviter de favoriser indirectement la division des lots et donc les marchands de sommeil.